



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 15 novembre n° 143/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Formation Employeur – annuelle (EFE-a)

Type d'opportunité : Première demande d'opportunité

Périodicité : annuelle

Demandeurs : Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq)

Au cours de sa réunion du 9 novembre 2021, la commission « Emploi, Qualification et Revenus du travail » a examiné le projet d'enquête formation Employeur – annuelle.

Cette enquête du Céreq, de la Dares et de France Compétences vise à mesurer l'effort de formation des entreprises

Ce panel interroge pendant 4 années successives les entreprises répondant à l'enquête EFE-e. Au même titre que cette dernière, le champ de l'enquête EFE-a porte sur les entreprises d'un salarié et plus au 31 décembre de l'année d'observation de la vague et appartenant à tous les secteurs privés à l'exception des activités des ménages et extraterritoriales.

Le principal objectif du questionnaire est de fournir des indicateurs annuels sur l'effort de formation des entreprises et sur les liens entre pratiques formatives des entreprises et l'offre de services des Opco. Lors de l'entrée dans le panel, les entreprises répondront à un questionnaire un peu plus long permettant de connaître quelques éléments sur leur politique de formation et de ressources humaines. L'enquête EFE-a étant la déclinaison annuelle de EFE-e, les entreprises ayant déjà répondu à ce questionnaire en 2021 et interrogées en 2022 dans le cadre de EFE-a seront considérées en situation de ré-interrogation.

Les thèmes des questionnaires portent sur :

- les données structurelles de l'entreprise
- les modalités de formation
- les données quantitatives sur la formation
- les données financières
- les liens entre pratiques formatives de l'entreprise et l'offre de service de son Opco

Ce questionnaire sera complété par un module annuel.

L'origine de la demande émane de la Dares et de France Compétences, notamment afin de répondre à une attente des partenaires sociaux et de l'Etat pour un suivi annuel de l'effort de formation. Ces données permettront de mettre à jour chaque année, sur le champ de la formation financée par les entreprises, l'annexe au projet de la loi de finance portant sur la formation professionnelle.

L'objectif est d'obtenir un volume d'entreprises répondantes à chaque vague du panel EFE-a proche du volume d'entreprises répondantes à l'enquête EFE-e, soit 15 000 entreprises. L'échantillon à tirer pour chaque vague sera issu d'un échantillon dit rotatif. C'est-à-dire que des entreprises entreront dans le panel, afin de compenser l'attrition et de réduire la charge statistique des entreprises et également améliorer la précision des estimateurs des variations d'une année sur l'autre.

La collecte du panel EFE-a commencera à l'automne 2022 suite à des contraintes de collecte à l'automne 2021 de l'enquête EFE-e (correspondant à la 6^{ème} édition de CVTS). Les autres vagues du panel EFE-a auront lieu au printemps-été de chaque année à partir de l'année 2023. La première édition du panel EFE-a comportera 4 vagues de collecte (de l'automne 2022 au printemps 2025). L'enquête EFE-e, ayant lieu à l'automne 2021, jouera le rôle de première vague.

Il s'agira d'une collecte multimode. Une première phase aura pour objectif d'inciter les entreprises à répondre par internet suite à l'envoi d'une lettre avis en recommandé ou en envoi simple. Puis la deuxième phase consistera à relancer par téléphone les entreprises non-répondantes à la première phase par internet, il leur sera laissé alors le choix de répondre par internet (en priorité) ou par téléphone.

En 2021 et 2022, le Comité de pilotage (Céreq, Dares, Insee, DGEFP et France Compétences) permettra d'échanger et de consulter l'ensemble des partenaires institutionnels sur le protocole d'enquête ainsi que de valider le questionnaire après concertation d'interlocuteurs « techniciens de la formation professionnelle continue » réunis au sein d'un comité de concertation et d'échanges avec les partenaires sociaux. Le comité de suivi de l'enquête réunit le Céreq, la Dares et France Compétences.

Les entreprises doivent documenter des variables financières et physiques. Afin de réduire leur charge, le recueil par internet est privilégié offrant une souplesse dans la temporalité des réponses, la possibilité de préciser les définitions de variables tout en s'assurant de la qualité et la cohérence des informations. La durée moyenne du questionnaire en passation téléphonique sera de l'ordre d'une vingtaine de minutes. Pour les entreprises de moins de 10 salariés, le questionnaire sera allégé.

La première publication aura lieu au plus tard dans l'annexe au projet de la loi de finance portant sur la formation professionnelle à l'automne 2023.

| |
|--|
| Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête. L'opportunité est accordée pour une durée de quatre ans, sur les années de collecte allant de 2022 à 2025. |
|--|